

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 22
DÉCEMBRE 2016

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
PATRIMOINE	6
PORTRAIT	7

REGARD APRÈS LES INONDATIONS



La commune a été touchée par une inondation d'une ampleur inégalée depuis un siècle. De nombreux garages et sous sols ont été impactés. Deux maisons ont dû être évacuées. Certains de leurs propriétaires ont fait l'objet de relogement. Que les habitants, qui ont su faire preuve de solidarité envers les sinistrés, soient ici remerciés. Si la commune a pu faire très rapidement l'objet d'une mesure de reconnaissance de catastrophe naturelle par le Ministère de l'Intérieur, facilitant ainsi l'indemnisation des sinistrés, il n'en reste pas moins que les dégâts relatifs aux voiries communales sont importants (près de 450 000 €). L'effondrement ou la détérioration de 3 ponts, de chaussées ou de chemins en différents secteurs de notre territoire a considérablement perturbé les conditions de circulation.

Si la municipalité a mobilisé toute son énergie, avec le concours du Conseil Départemental pour faciliter la gestion de cette épreuve, les délais administratifs requis pour pouvoir engager les travaux ont contrarié la mise en route des chantiers. De nombreuses impatiences et incompréhensions se sont manifestées par méconnaissance de ces contraintes tant financières que réglementaires. Nous ne pouvions engager la réfection des ponts sans autorisation des services préfectoraux au titre de la loi sur l'eau réglementant la gestion des rivières. Les délais normaux d'instruction des dossiers étant de 5 mois, c'est donc avec soulagement qu'un premier chantier sur la route de Sennely a débuté en septembre et sera achevé fin décembre. Un 2^{ème} chantier à La Gaulette pourra être mené à partir de décembre. Le 3^{ème} de moindre importance à Gazigny a été exécuté en novembre.

Il conviendra de s'interroger sur les modalités de gestion des rivières, sur l'interdiction des curages... Il suffit de voir à cet effet l'importance de l'ensablement du Cosson et la dégradation de certaines berges. Les maires et présidents des Communautés de Communes concernées ont engagé une démarche conjointe auprès de la Préfecture en vue d'organiser une réflexion dans ce domaine. Le Cosson et ses affluents justifient un autre regard. C'est là un enjeu pour les mois à venir. ▢

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette



Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: J. Bachmann
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: décembre 2016

IMPRIM'VERT®

Le nœud au mouchoir

> Salon de peinture

Samedi 10 décembre et dimanche 11 décembre 2016, salle Chantaloup

> Noël au village

Samedi 17 décembre 2016, place de l'Église

> Vœux de la Municipalité

Vendredi 6 janvier 2017, salle Chantaloup

> Ronde Solognote

Dimanche 29 janvier 2017, départ salle Chantaloup

> Réouverture de la déchèterie

samedi 3 décembre 2016

Horaires et jours d'ouverture inchangés



Les Marcilly à Marcilly

Le prochain rassemblement des Marcilly de France aura lieu dans la Loire, à Marcilly-Le-Châtel, en 2017 pendant le week-end de la Pentecôte (3 et 4 juin 2017). Si vous souhaitez y participer, réservez d'ores et déjà cette date sur votre agenda !

Contact : Michel Péquignot

mpequi@gmail.com

06 79 93 82 65

Journée Défense Citoyen sur mobile

Le recensement militaire des filles et des garçons âgés de 16 ans est une obligation légale qui doit être accomplie à la mairie dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. Chaque jeune recensé est ensuite convoqué pour effectuer une Journée Défense et Citoyenneté.

Attention, l'attestation de recensement délivrée n'est plus le document qui est exigé lors de l'inscription aux examens et concours tels que les épreuves d'examens scolaires ou le permis de conduire. En revanche le certificat JDC (Journée Défense Citoyen) ou un certificat d'exemption est requis pour la constitution du dossier d'inscription.

La Direction du Service National (DSN) a lancé une application pour smartphone afin de faciliter les démarches des jeunes et leur donner des informations relatives à cette journée. Elle est téléchargeable gratuitement sur Apple Store ou sur Google Play et propose aux personnes convoquées pour leur JDC des informations pratiques comme, la géolocalisation de leur site JDC, les pièces à fournir, le programme de la journée, la description des opportunités de carrières au sein des armées et de la gendarmerie, etc. ■



État civil

NAISSANCES

- 28 avril 2016 > Théo JOSEPH
- 1er août 2016 > Mélina ECHARD
- 30 août 2016 > Eliès FILLON
- 28 septembre 2016 > Enzo FROISSART
- 4 octobre 2016 > Nathan CENDRIER

DÉCÈS

- 17 juin 2016 > Albert BRUNET
- 7 juillet 2016 > Solange LE GUILLARD
- 7 juillet 2016 > Liliane LANSON
- 15 août 2016 > Vincent TOUTIN
- 27 août 2016 > Alain GAUTHIER

MARIAGES

- 24 juin 2016 > Hélène HAMON et Juan ANDUJAR FERNANDEZ
- 9 juillet 2016 > Karine LAFAYE et Laurent CAZIN
- 23 juillet 2016 > Carine GANGNEUX et Florent PATINOTE
- 13 août 2016 > Emilie AUBERT et Guillaume TALLON
- 29 août 2016 > Blanche-Marie TORTAT et Paul PÂQUES
- 3 septembre 2016 > Anne-Sophie ROUSSELET et Raphaël JUHEL
- 3 septembre 2016 > Vanessa DUMANS et François GRANGE
- 14 octobre 2016 > Stéphanie BEUCHERIE et Julien MELADE

Liste électorale

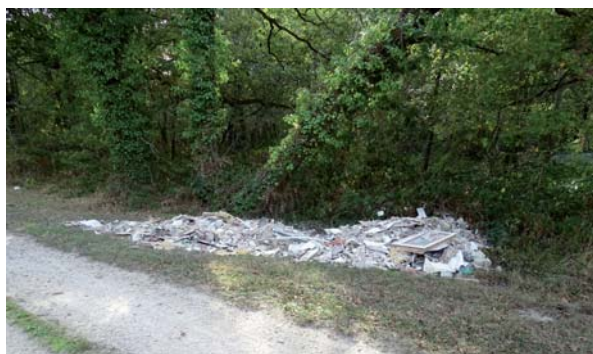
Vous venez d'avoir 18 ans ou vous venez de vous installer sur la commune, inscrivez-vous sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2016, si vous souhaitez pouvoir voter aux élections présidentielle et législatives de 2017. La démarche peut être effectuée à la mairie. Il faut remettre, une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) et un document prouvant la domiciliation dans la commune, ou le fait d'y résider depuis au moins six mois (factures de téléphone ou d'électricité, avis d'imposition, quittances de loyer, etc.). ■

Info pratique

La mairie met à disposition des poches permettant aux propriétaires de ramasser les déjections de leur chien lorsqu'ils le promènent sur la voie publique. Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous adresser à l'accueil où ces sachets vous seront remis gratuitement. ■

Rappel au civisme

Il est navrant de constater que certaines personnes peu scrupuleuses du cadre de vie n'hésitent pas à polluer nos chemins communaux alors que les déchetteries de La Ferté-Saint-Aubin et de Ménestreau-en-Villette sont à la disposition des usagers pour recevoir ces déchets.



Complémentaire santé

C'est une première en France, le département du Loiret, en partenariat avec une association d'assurés « Actiom », propose une complémentaire santé « Loiret Santé » à petit prix et accessible pour tous ses habitants. L'objectif est de lutter contre le renoncement aux soins pour raison financière. Tous les particuliers Loirétains peuvent en bénéficier s'ils sont membres de l'association Actiom (cotisation annuelle de 12 €).

3 possibilités pour vous informer

Le numéro de téléphone dédié : 02 46 72 01 62

Le site internet : mondepartementmasante.org

Le référent local : trouvez la permanence près de chez vous sur www.loiret.fr/santé ■

Communauté de Communes

Notre Communauté de Communes s'agrandit pour atteindre le seuil minimum de population imposé par la loi NOTRe. Jouy-le-Potier, commune aux caractéristiques solognotes, intègre notre territoire intercommunal le 1^{er} janvier 2017. Pour Marcilly-en-Villette et Ménestreau-en-Villette, le nombre de conseillers communautaires reste inchangé (4 et 3), Jouy-le-Potier aura 2 conseillers, Ligny-le-Ribault, Ardon et Sennely perdent un siège et passent à 2 conseillers, La Ferté-Saint-Aubin gagne un siège (12). ■

TRAVAUX



> Lotissement de La Chaise

La finalisation de la première tranche du lotissement a été réalisée fin octobre. Les 8 logements locatifs, mis à disposition de leurs locataires fin septembre, ont été inaugurés le 5 novembre 2016 en présence du Président du Conseil Départemental ainsi que du Président de notre Communauté de Communes.



> Pont Secteur de La Gaulette

Les travaux de reconstruction ont été engagés en novembre. Ils nécessiteront, compte tenu de la configuration des lieux et des difficultés d'accès, plusieurs mois d'intervention. Le coût des travaux est estimé à 64 864 €.

> Pont Route de Sennely

Les travaux de reconstruction, actuellement engagés par le Conseil Départemental depuis début septembre, trouveront leur terme fin décembre. L'importance des dégâts a nécessité préalablement des études topographique et géotechnique de manière à définir une nouvelle assise du pont. Le coût prévisionnel des travaux est de 360 000 €.



> Pont de Gazigny

Sa remise en état a été réalisée avec la pose d'une buse annelée. Le coût des travaux est de 11 364 €.

Séance du 9 juin 2016

Décisions budgétaires

- Une modification du budget général est proposée pour un réajustement des dépenses et des recettes compte tenu notamment des dotations budgétaires notifiées à ce jour et des dépenses de remise en état des chemins communaux à la suite des inondations.
- Le budget du service de l'eau et de la Chaise est complété à la demande du Trésor Public.
- Une subvention exceptionnelle de 200 € est accordée à deux jeunes pour leur participation au 4L Trophy en février 2017, cette opération s'inscrivant dans un but humanitaire.
- Une subvention exceptionnelle de 1 000 € est accordée au COSM Foot au titre de participation à l'achat d'un véhicule.
- L'admission en non-valeur de titres de recettes non recouvrables est prononcée à la demande du Trésor Public.

Cession d'un immeuble

Le Conseil Municipal approuve la désaffectation et le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public communal pour permettre une intégration au domaine privé de la commune en vue de sa cession.

Demandes de subventions au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal sollicite d'une part une subvention au titre des amendes de police pour la création du parc de stationnement derrière la salle du conseil; d'autre part une subvention au titre du fond d'aide à la voirie communale pour la remise en état d'un secteur de la route de Chilly.

Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour le suivi du fonctionnement des installations.

Cantine et accueil périscolaire 2015-2016

M. le Maire présente les comptes d'exploitation prévisionnels pour l'année 2015-2016, d'une part pour la cantine qui fait apparaître un déficit de 66 011,02 € et d'autre part pour l'accueil périscolaire avec un déficit de 3 656,20 €.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2016-2017 :

- Cantine : 3,60 € pour une fréquentation assidue; 4,25 € pour une fréquentation occasionnelle; 5,20 € pour un ticket passager; 6,40 € pour un repas adulte
- Garderie : tarification selon quotient familial

Q.F. au 1 ^{er} juillet 2016	Matin ou merc. midi	Merc. matin + midi	Soir	Jour
- 799 €	1,95 €	2,80 €	3,50 €	4,10 €
800 € à 1 199 €	2,05 €	3,00 €	3,60 €	4,20 €
plus de 1 200 €	2,15 €	3,50 €	3,70 €	4,30 €

Pénalité de retard, quelle que soit la tranche tarifaire : 5 € par tranche de 15 minutes
Référence : Quotient Familial CAF au 1^{er} juillet 2016, pour toute l'année scolaire 2016-2017.

La Grande Récré

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 :

Q.F. au 1 ^{er} juillet 2016	Mercredi	Vacances
-599	4,00 €	8,00 €
600 à 799	8,00 €	12,00 €
800 à 999	9,00 €	14,00 €
1 000 à 1 199	10,00 €	15,00 €
1 200 à 1 499	11,00 €	16,00 €
plus de 1 500	12,00 €	18,00 €

Pénalité retard : 5 €/enfant

Enfant hors commune non scolarisé à Marcilly supplément au QF CAF : 12 €/jour/enfant

Maison Médicale

M. le Maire présente le projet d'agencement de la maison médicale et l'estimation du coût des travaux. Le Conseil Municipal approuve les éléments contractuels qui seront proposés aux praticiens souhaitant intégrer les locaux.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : extension du périmètre de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à la commune de Jouy-le-Potier

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 2016 sur le périmètre de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, à savoir l'extension géographique avec l'intégration de Jouy-le-Potier. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Syndicat du Loiret

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification des statuts du syndicat.

Projet de déviation RD 921 entre Jargeau et St Denis de l'Hôtel

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique : un avis favorable a été rendu sur le projet présenté.

Convention avec Férolles dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Inondations

Le Conseil Municipal approuve la convention établie avec la commune de Férolles dans le cadre du PPRI et notamment pour l'accueil des sinistrés de la commune de Férolles après l'activation de leur Plan Communal de Sauvegarde « volet inondation ».

Séance du 27 juillet 2016

En préambule à cette réunion, en mémoire aux victimes des attentats récents, l'assemblée a observé une minute de silence.

Décision budgétaire

Une augmentation du budget du lotissement de La Chaise pour un montant de 94 966 € est votée pour tenir compte notamment de la vente d'un terrain allée du Silo.

Demandes de subventions pour la reconstruction des ponts de la Gaultette et de Gazigny

Le Conseil Municipal sollicite diverses subventions pour la reconstruction des ponts détruits à la suite

des dernières inondations, auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Adhésion à INGENOV45

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la commune à la Société Publique Locale « Ingenov 45 », dont l'objet est d'accompagner ses actionnaires dans l'exercice de leurs compétences et dans la réalisation de leurs projets d'intérêt public local, en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conseils, d'études préalables à la faisabilité technique d'opérations ou de missions de maîtrise d'œuvre.

PACT 2016

Le Conseil Municipal approuve la signature de la convention pour les Projets Artistiques et Culturels du Territoire (PACT) avec les communes de La Ferté-Saint-Aubin, Ardon et l'Association Nest one. Ces opérations font l'objet d'un soutien financier du Conseil Régional.

Établissement Public Foncier Local Interdépartemental

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France de la commune d'Asnières-le-Marché, de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et prend acte du retrait de la commune de Charmont-en-Beauce.

Aménagement terrain pétanque

Un nouveau terrain de pétanque vient d'être réalisé aux abords du dojo pour répondre aux besoins de l'Association Pétanque Marcilloise.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Une réflexion devra toutefois être poursuivie compte tenu du déroulement des dernières inondations.

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement du projet d'aménagement et de développement durable préalable à ce SCOT et fait part de son désaccord sur les hypothèses retenues en matière de scénario de développement de la population. Une nouvelle analyse a été demandée au Pays Sologne Val Sud. Un dialogue s'avère nécessaire sur ce point avec le Pays Loire Beauce, le Pays Forêt d'Orléans et l'Agglo. Il importe en effet de coordonner le potentiel de développement de l'Agglo avec les dynamiques périphériques des 3 Pays et de les décliner dans les SCOT concernés.

Création d'une fourrière départementale

Le Conseil Municipal se déclare favorable à la création d'une structure intercommunale, compte tenu de l'éventualité d'une disparition de l'association de gestion du refuge animal de Chilleurs aux Bois, de manière à permettre de répondre aux obligations imposées aux communes sur l'errance et la divagation des animaux. Il confie à l'Association des Maires du Loiret l'étude et la coordination de cette création.

Points sur les travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux existants sur les rues de la Blénierie et de Chilly, interrompus 3 semaines durant les congés d'été, seront achevés mi-octobre. Un remerciement est adressé aux riverains pour leur attitude compréhensive avec les entreprises.

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est consultable en mairie.

En vue du déploiement du très haut débit, conduit par le Conseil Départemental, des opérations de mise en place de fourreaux sont prévues en septembre-octobre route d'Ardon sur une longueur de 4,6 km. Dans le centre bourg, ce programme ne nécessite pas de travaux de génie civil, des fourreaux France Télécom pourront être réutilisés.

Séance du 7 octobre 2016

Réserve foncière de La Chaise

• Modification règlement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires du lotissement de La Chaise ont sollicité, dans les conditions fixées par la loi ALUR, la modification du règlement du lotissement, à savoir l'article 12 permettant de clore l'emplacement réservé au stationnement. Le Conseil Municipal adopte la modification de l'article 12 selon les termes suivants : « Une implantation de places de stationnement est imposée sur le plan de composition, à savoir un emplacement clos aménagé sur la parcelle et accessible depuis la voie publique, permettant le stationnement de 2 véhicules, et de dimensions de 5 mètres par 5 mètres minimum ».

Une modification du permis d'aménager sera sollicitée en ce sens.

• Acquisition d'une parcelle auprès de l'EPFLI

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la 2nde tranche du lotissement de La Chaise, il est décidé d'acquérir auprès de l'EPFLI au terme du portage sollicité en 2013 la parcelle cadastrée AD 532, classée au PLU en emplacement réservé, d'une superficie de 4979 m² en vue de réaliser un accès au lotissement par le CD 108.

• Prix de vente des terrains (2^{ème} tranche)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté d'aménagement de la réserve foncière de La Chaise a été signé en date du 22 mai 2013. Les travaux de viabilisation de la seconde tranche débuteront en 2017, avec un accès par le CD 108. Le Conseil Municipal fixe les tarifs à raison de 120 € TTC le m².

Conseil d'école :

désignation des représentants

Conformément aux termes de l'article D.411-1 du code de l'éducation, le Conseil Municipal désigne les représentants de la commune au sein du conseil d'école, avec voix délibérative : Monsieur le Maire étant membre de droit, Mme Jocelyne Bachmann est désignée en qualité de suppléante, Mme Carole Landry, en qualité de représentant du conseil avec Mme Clarisse Lefèvre comme suppléante.

Sécurisation périmétrique du Groupe scolaire Xavier Deschamps : demande de subvention

Dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, les travaux relatifs à la sécurisation des établissements scolaires peuvent faire l'objet de subvention. Le Conseil Municipal décide d'engager des travaux de sécurisation, d'un montant total HT de 1 306,53 € et sollicite une subvention au titre du FIPDR 2016.

Communauté de Communes des Portes de Sologne

• Composition du Conseil Communautaire à compter de l'intégration de Jouy-le-Potier

Le Conseil Municipal approuve, dans le cadre d'un accord local, la fixation du nombre de sièges de délégués communautaires à 27, et de les répartir comme suit :

Communes	Populations INSEE	Accord Local
La Ferté Saint-Aubin	7 219	12
Marcilly-en-Villette	2 040	4
Ménestreau-en-Villette	1 472	3
Jouy-le-Potier	1 319	2
Ligny-le-Ribault	1 300	2
Ardon	1 099	2

• Modification des statuts

Le conseil approuve la mise à jour des statuts de la CCPS pour :

- Repositionner les compétences entre celles qui sont obligatoires, facultatives et optionnelles, conformément aux derniers textes en vigueur, dont certains sont applicables au 1^{er} janvier 2017 (action économique notamment).

- Retirer la définition de l'intérêt communautaire de ces statuts, celle-ci ne répondant plus aux mêmes modalités d'adoption que les statuts.

L'intérêt communautaire des différentes compétences sera précisé ultérieurement par délibération de la Communauté de Communes. Il reste identique dans l'immédiat.

Par ailleurs, le Conseil Municipal approuve la décision de la Communauté de Communes prenant en compte dans ses statuts l'intégration prochaine de la commune de Jouy-le-Potier et modifiant la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire.

• Extension de la zone d'activité

Le Conseil Municipal approuve le principe d'extension de la Zone d'Activité telle que mentionnée au PLU, zone 2AUI. Cependant, la compétence économique étant du ressort de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, cette acquisition sera faite par cette entité.

Rapport annuel prix et qualité

des services : Eau potable et

Assainissement collectif

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et prend acte du niveau de la qualité du service (74.04 %). Le rapport du service de l'assainissement collectif est également présenté.

Gestion des immeubles

Le Conseil Municipal accepte la location globale des appartements de l'immeuble du 230 rue de la Poste et fixe le loyer mensuel à 650 €.

Salon Peinture & Sculpture :

10 et 11 décembre

Le Conseil Municipal fixe les prix suivants : prix Xavier Deschamps : 400 €, prix peinture : 200 €, prix sculpture : 200 €

Ressources humaines

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur applicable à tous les personnels ainsi que le principe de la mise en place d'un compte épargne temps



Le Conseil Municipal des Jeunes

Les élections du nouveau Conseil Municipal des Jeunes ont eu lieu à l'école le jeudi 13 octobre 2016. Les élu(e)s se sont ensuite retrouvés dans la salle du Conseil Municipal de la mairie le samedi 15 octobre 2016 pour élire le maire et ses adjoint(e)s :

• Maire : Chaboche Dorian élu au 1^{er} tour avec 7 voix. (CM2)

• 1^{er} Adjointe : Ballof Ellyne élue au 3^{ème} tour avec 4 voix. (CM1)

• 2^{ème} Adjointe : Guerin Celia élue au 3^{ème} tour avec 3 voix (CM2)

• Conseillers CM1 : Charron Lilou, Dufrenoy Celia, Fernandes Julia, Mar Absa, Vidal Ambre

• Conseillers CM2 : Albertoni Zoe, Ballof Ewen, Le Guillard Lucie, Marion Léa, Sudres Sidonie.

La première réunion de travail du CMJ s'est déroulée le samedi 14 octobre en présence d'Hervé Nieuviarts qui ouvre la séance et rappelle les rôles de chacun. Les nouveaux conseillers sont invités à participer à la commémoration du 11 novembre avec l'inauguration de la place Jean de Labeau du lotissement de La Chaise.

Tous les projets ont été examinés, une douzaine ont été retenus tels que la réalisation d'une exposition, le renouvellement de la boum ou encore plusieurs actions au sein de l'école. La faisabilité d'autres projets est à étudier soit avec les enseignants soit dans le cadre des activités périscolaires. Dans l'ensemble, les enfants ont beaucoup d'imagination et ont à cœur de s'investir au sein de l'école mais également pour maintenir un cadre de vie agréable dans la commune. Des nouvelles de la boîte à livres : elle est en construction ! ■

Notre patrimoine Solognot en péril !

La briqueterie de Pont-Long, créée en 1852, est un **site exceptionnel et unique en Sologne** de par la forme atypique du four vertical à cheminée tronconique et de par sa moise avec des madriers de bois, mais surtout, par la présence de deux séchoirs d'époques différentes (le plus ancien présente encore des parois en briques à claire-voie et une toiture de tuiles disposée 2/3 selon le système de la couverture par tiers).

Elle a fonctionné jusque dans les années 1960, avec quelques modifications dans les années 1920 pour permettre la fabrication d'éléments creux.

Une association s'est créée : L'association « les Amis des Tuileries et Briqueteries de Sologne » (ATBS) qui s'est donnée pour but de sauvegarder et valoriser les témoignages d'une activité caractéristique de la Sologne : la fabrication de matériaux de construction en terre cuite, telles que les briqueteries et les tuileries, les faire connaître et les rendre accessibles au public en faisant ressortir l'intérêt historique, culturel, touristique et éducatif. L'ATBS est actuellement à la recherche de fonds pour mener une action de sauvegarde de cette briqueterie.

L'urgence : acquérir le site

Le propriétaire actuel de la briqueterie souhaite vendre l'ensemble. Le constat d'un état de dégradation avancée ne donne pas d'autre choix à l'association que d'acquérir ce site afin de maîtriser les projets de sauvegarde et de restauration des bâtiments.

Les gouttes d'eau font les grandes rivières

Pour soutenir financièrement l'action de l'association :

- > Faites un don (déductibles de vos impôts)
sur www.dartagnans.fr/discover/patrimoine
- > Achetez une brique : 5 €



Contact

Pierre Chirol : 06 51 18 36 96
atbs45.marcilly@gmail.com ■



L'histoire de Marcilly-en-Villette, enfin le livre !

Le travail sur le livre retraçant l'histoire de Marcilly-en-Villette touche à sa fin. Cette nouvelle publication avait été initiée par Xavier Deschamps en 2011, les deux premières éditions étant depuis longtemps épuisées.

Saluons ici l'énorme investissement du groupe qui a mené à bien la réalisation de cet ouvrage, nécessitant un long travail de recherche et de rédaction. Il devrait être disponible à la mi-décembre.

Un tirage à 1 500 exemplaires est prévu et nous vous proposons d'ores-et-déjà d'en réserver un ou plusieurs au moyen de l'imprimé de souscription que vous trouverez avec ce bulletin municipal mais que vous pouvez également télécharger sur le site internet de la commune www.marcilly-en-villette.fr ■

L'appel de la sirène

Il avait un grand-père charcutier, est Charentonnais de naissance et Marcillois d'adoption. Ses parents s'installent à La Ferté-Saint-Aubin en 1979 à l'occasion d'une mutation. Il est adolescent et découvre la vie à la campagne et le vélo. À ce moment-là, lorsque les pompiers sont appelés, c'est la sirène qui avertit de la survenue d'un sinistre. C'est également le signal, pour lui et ses copains, de se précipiter à la caserne et d'essayer de suivre les Pompiers. Signal prémonitoire pour Michel Gougou, aujourd'hui capitaine du CPI (Centre de Première Intervention) des Pompiers Volontaires de Marcilly-en-Villette.

Il a une scolarité classique qui le mène jusqu'à un diplôme de gestion, comptabilité et informatique. Le monde associatif l'attire déjà. Il fait partie d'une association Fertésienne de danses folkloriques « les Couémiots et Câlins » où il a d'ailleurs côtoyé sa future épouse. Il est à l'époque membre puis président du Club Amateur Radio Fertésien. Il doit attendre l'âge de 18 ans pour s'engager dans les Sapeurs-Pompiers de La Ferté-Saint-Aubin où il intégrera rapidement le bureau de l'amicale. Sa volonté de s'engager au service des autres le pousse à intégrer en 1986 les Sapeurs-Pompiers de Paris qu'il sera contraint de quitter plus tard en raison d'un problème de santé. Les concours pour entrer dans les Sapeurs-Pompiers Professionnels ou la Police étant saturés, il choisit de revenir dans le monde de la comptabilité. L'opportunité d'un remplacement lui fait découvrir le côté commercial de cette profession et le contact avec la clientèle, ce qui lui permet de rebondir professionnellement. Aujourd'hui, il est responsable régional pour un fabricant en génie climatique. Parallèlement il est totalement engagé au sein des Sapeurs-Pompiers du Loiret et succède à Christian Laparra comme chef de Centre en 2005. Depuis, son engagement lui permet d'accéder au grade de lieutenant et dernièrement au grade de capitaine, après deux formations (chef de groupe et chef de colonne) à l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers. C'est en 1996 que Géraldine qui est originaire de La Ferté-Saint-Aubin et Michel unissent leurs destins. De leur union naissent Maxime et Guillaume. Ils s'installent à Marcilly en août 1999 où ils trouvent la maison de leurs rêves, en pleine nature. Tous les deux, très impliqués dans la vie associative, ont transmis à leurs enfants des valeurs telles qu'altruisme et générosité. Un de leurs fils, Maxime, souhaite être Sapeur-Pompier professionnel et passer le concours d'officier. Il est déjà comme son père Sapeur-Pompier volontaire. Guillaume, lui, se destine à une carrière médicale. Aujourd'hui, la sirène ne retentit plus, mais plusieurs de nos jeunes, à Marcilly-en-Villette, sont engagés dans les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers). Quinze personnes se relayent en équipe au CPI pour assurer ce service de proximité. Nul doute, Michel Gougou est un exemple à suivre, tout en rappelant, et c'est eux-mêmes qui l'affirment, que nos Sapeurs-Pompiers Volontaires « sont des femmes et des hommes ordinaires qui réalisent des choses extraordinaires » !



Michel Gougou

3 questions à Michel Gougou

COMMENT EST ORGANISÉ LE CPI À MARCILLY ?

Le CPI fonctionne avec trois équipes de garde qui effectuent une permanence toutes les trois semaines. Nous effectuons une manœuvre par mois. Nous sommes dotés de 4 véhicules et effectuons en moyenne 250 interventions par an, principalement pour secourir des personnes, les feux et les accidents ne représentant que 20 % des sorties.

AVEZ-VOUS UN MESSAGE À FAIRE PASSER ?

Il tient en un mot : transmission. Nous recherchons des Sapeurs-Pompiers Volontaires. C'est accessible à tout le monde pourvu qu'on ait entre 16 et 55 ans et l'aptitude médicale. Une formation de base est assurée. On a besoin de gens qui s'impliquent (femmes et hommes), même que quelques heures, pour maintenir ce service de secours de proximité. Nous partageons des moments forts tant durant les interventions que pendant nos moments de convivialité au sein de l'amicale.

AVEZ-VOUS UN RÊVE À RÉALISER ?

Je rêve d'espace. J'aime la montagne. Un de mes rêves serait de faire le GR20 en Corse mais je garde aussi en mémoire l'idée d'aller un jour sillonner en hiver les grandes plaines du Canada.

Plus d'infos

02 38 76 18 56
cpimarcillyenvillette@sdis45.fr
www.sdis45.fr

MARCILLY—EN—VILLETTE



14ème Salon

Peinture
&
Sculpture

Samedi 10 et dimanche 11 décembre 2016

10 h à 18 h Entrée gratuite

Salle Chantaloup—route d'Ardon